



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE VINGT NOVEMBRE A 20H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DU MALESHERBOIS, LEGALEMENT CONVOQUE LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT, S'EST REUNI SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DAUVILLIERS, MAIRE.

ETAIENT PRÉSENTS : MMES BECHU, BERTHELOT CHRISTINE, BERTHELOT ISABELLE, DAUVILLIERS, DELACUVELLERIE, FAUTRAT, FOUSSARD, HOUDOUX, LE GAL, LONGCHAMP, MARTIN, MEIGNANT, PASQUET, PIAU, ROSSI, SABY, SLOBADZIAN, VAQUIE ET MM. BERCHER FABIEN, BERCHER HERVÉ, BIGNET, CATINAT (MANCHECOURT), CHANCLUD, CIRET, CITRON, COUDRAY, DELMOND, DUQUENOY, FAURIE, GAUCHER, GAULTIER, GAURAT, GIRARD, GIRAUD, GLACE, GOMBAULT, GUERIN, LEBLANC, LEDUR, MARCHAND, MOISY, ROUSSEAU ALAIN, ROUSSEAU BENOIT, ROUX, SENET, THERET ET VALLADE.

AVAIENT DONNE POUVOIR : MME BAFFOY A MME ROSSI, MME BISON A MME DAUVILLIERS, M. BOUCHET A M. CHANCLUD, MME CLOUZEAU A M. GLACE, M. COLIN A M. GAURAT, M. DUFRENNE A M. GOMBAULT, MME DURONSSOY A M. GAUCHER, M. GODEFROY A MME FAUTRAT, MME LANZAROTTI A MME FOUSSARD, M. LELE A M. ROUX, M. MATIGNON A MME PASQUET, MME MATONDO A MME PIAU, M. MERCIER A M. ALAIN ROUSSEAU, MME MOLVEAUX A M. GAULTIER, MME ROQUET A MME LE GAL, M. FABRICE ROUSSEAU A M. CITRON.

ETAIENT ABSENTS : MMES BAUDOIN, DESTIN, LE GOURRIEREC, MARCHAND, RODRIGUES DE SOUSA, SONATORE ET MM. AMANY, BOSSARD, BRANCHE, CATINAT (LABROSSE), GAGNEPAIN, GRAMOSO, HERTZOG, HUET, LATCHERE, LETURGIE, MANIAK, MARTIN, PINTAT, POINCLOUX MAXIME, POINCLOUX LUC, ROUSSEAU FRANCK, ROUSSEAU SEBASTIEN, TELLIER ET VALOGNES.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CIRET.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX	
EN EXERCICE :	88
PRESENTS :	47
POUVOIRS :	16
ABSENTS ET/OU EXCUSES :	25
VOTANTS :	63

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCISION N° 17-351 DU 31 OCTOBRE 2017.**
« CONCERNANT LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE FORMATION CONTINUE ANNUELLE RELATIVE AUX PREMIERS SECOURS ».

DEBAT SUR LA REPARTITION DES COMPETENCES ENTRE LA CCPG ET LA COMMUNE

- RAPPORTS DES ANCIENNES COMMUNAUTES DE COMMUNES DES TERRES PUISEAUTINES ET DU BEAUNOIS.
- RAPPORT SUR LE PREMIER SEMESTRE DE LA CCPG.
- PRESENTATION DES AVANCEES SUR LA DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE – COMPETENCES ACTION SOCIALE, SPORT ET CULTURE.

- PRESENTATION DES PROJETS DE CREATION DES SERVICES COMMUNS RH, COMMUNICATION, SIG ET SERVICE UNIFIE IADS.
- PRESENTATION DES CONVENTIONS DE TRANSFERT ET MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL.
- FICHE IMPACT TYPE.

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

❖ AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES.

AFFAIRES GENERALES

17-11-AFG-04 TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU SIARCE.

M. DUQUENOY part avant le vote.

Mme FAUTRAT et M. GAUCHER quittent la salle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la MAJORITÉ (37 pour, 8 contre et 13 abstentions) :

- **DECIDE** le transfert de la compétence « Assainissement collectif » au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau à compter du 1^{er} janvier 2018.
- **CHARGE** Mme le Maire de transmettre la présente délibération au Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE).
- **AUTORISE** Mme le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Retour de Mme FAUTRAT et M. GAUCHER.

RESSOURCES HUMAINES

17-11-RH-01 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE la création des postes suivants :**

Filière Technique

2 agents de maîtrise principaux

8 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe

14 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe

Filière Administrative

2 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe

1 attaché territorial principal

Filière Médico-Sociale

1 Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe

2 Auxiliaires de puériculture principales de 1^{ère} classe

Filière Culturelle

1 Professeur d'Enseignement artistique de classe normale à temps complet – 16 heures hebdomadaires

1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet – 10 heures hebdomadaires

➤ **DECIDE** la suppression des postes suivants :

- 1 technicien principal de 1^{ère} classe
- 1 technicien principal de 2^{ème} classe
- 1 technicien.

➤ **APPROUVE** le tableau des emplois ci-annexé.

INFORMATIONS DIVERSES



Le Maire,
Delmira DASVILLIERS

